

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le lundi 8 Octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

## **DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 Septembre 2018**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents : CALLES Claude, ECTORS Cécile, ESCAPOULADE Alain, HAHUSSEAU Christiane, MAURY Gérard, MOTTIN Gérard, SAUTOU Nicole, VIGOR Jean-Marie

Absents excusés : BADEBEC Séverine pouvoir à ECTORS Cécile  
THIEBEAU Olivier

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte-rendu du CM du 13 Aout 2018
- Délibération :
  - Extension du périmètre du SIPA
  - Approbation du rapport de la CLECT
  - Décision modificative au budget
- Questions Diverses

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité

## **DELIBERATIONS**

- **Extension du périmètre du SIPA**

La commune de SOULOMES souhaitant adhérer au SIPA, il appartient aux communes membres, conformément aux statuts, d'entériner cette adhésion.

L'ensemble du Conseil se prononce favorablement pour cette nouvelle adhésion.

○ **Approbation du rapport de la CLECT**

- Le 12 juin 2018 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour adopter le rapport pour la détermination des attributions de compensation définitives de Quercy-Bouriane.

L'adoption de ce rapport est nécessaire pour permettre au Conseil Communautaire de voter les attributions de compensation au titre de l'exercice 2018. Cette procédure d'adoption du rapport prévoit que ce dernier doit être adopté par la CLECT, puis transmis aux Maires des communes membres de Quercy-Bouriane pour qu'il puisse être présenté et adopté par les conseils municipaux selon la majorité qualifiée fixée par l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal valide le rapport de la CLECT en précisant toutefois qu'il devra être retiré des charges transférées la somme de 4 180 € correspondant à la révision des documents communaux, aucune dépense n'étant engagée à ce titre en 2018.

○ **Décisions modificatives aux budgets**

Les modifications concernent trois postes.

- Budget Assainissement : transfert d'une somme de 6 000 euros pour financer les frais d'étude pour l'assainissement du Bourg
- Opération D 704 : Transfert d'une somme de 2 000 euros pour finaliser l'opération prise sur l'opération non affectée
- Mur de soutènement de la terrasse : Transfert d'une somme de 4 000 euros pour permettre de terminer les travaux prise sur l'opération non affectée

**INFORMATIONS**

- ❖ Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté au Mas de Maury.
- ❖ La Commune, comme convenu, a acheté les parcelles n°463 et n°434 appartenant à Frédéric Hahusseau. La signature de l'acte a eu lieu le 5 Octobre.
- ❖ Le raccordement aux réseaux (eau, électricité, téléphone) du terrain Marsis au Mas de Maury est terminé.
- ❖ Nous avons reçu le radar pédagogique et nous le mettrons en service quand la DDT nous aura indiqué l'emplacement approprié.
- ❖ Pour la révision partielle du PLU que nous avons décidé, un appel d'offre a été lancé. Trois entreprises ont répondu et le coût de la prestation varie de 8 100 € à 21 000 €. Cette dépense potentielle est plus élevée que celle que nous avons prévue. Ce point fera l'objet d'une discussion plus approfondie et étayée lors du prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**